



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/417 ✓
S/21517
14 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Point 35 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 14 août 1990, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
République démocratique allemande auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 14 août 1990 par le Gouvernement de la République démocratique allemande (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Ambassadeur extraordinaire et Ministre
plénipotentiaire,

(Signé) Kurt KUTSCHAN

* A/45/150 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration publiée le 14 août 1990 par le Gouvernement de la
République démocratique allemande

Le Gouvernement de la République démocratique allemande considère l'annexion du Koweït par l'Iraq comme incompatible avec les principes du droit international et la rejette comme nulle et non avenue.

Conformément aux résolutions 660, 661 et 662 du Conseil de sécurité, la République démocratique allemande exige le retrait immédiat et inconditionnel des troupes irakiennes et la garantie de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Etat du Koweït.

Le Gouvernement de la République démocratique allemande a pris les mesures nécessaires pour appliquer la résolution 661 du Conseil de sécurité dans les limites de sa juridiction. Il appuie toute mesure visant à rétablir la paix et la sécurité dans la région du Golfe.

Le Gouvernement de la République démocratique allemande espère que les autorités irakiennes garantiront pleinement la sécurité de ses ressortissants en Iraq et au Koweït et faciliteront leur retour immédiat. Il réaffirme que tout doit être fait pour empêcher une nouvelle aggravation de la situation dans la région du golfe Persique.
